

COMMUNE DE SAINT ANDRE EN VIVARAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2020

Convocation du 23/09/2020

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte, COCHINI Corinne, GRANGEON Régis, MAILLE Nadège, MARCON Jean Michel, MONGRENIER Julien, PAULET Marjolaine, QUIBLIER Aymeric, VIGIER Nicole

Absents :

Pouvoirs : donne pouvoir à

Secrétaire : MARCON Jean Michel a été nommé(e) secrétaire

N° 2020 - 24 Objet : Création commission action social
--

Monsieur le maire rappelle aux membres présents la suppression du CCAS et la création d'une commission d'action social par délibération du conseil municipal du 03 mars 2018.

Lorsque le CCAS est dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale.

Pour cela, il convient de créer cette commission qui comprend le président, quatre membres élus du conseil municipal et quatre membres nommés.

La Présidente : Brigitte CHARRIER

Membres élus du conseil municipal : Nicole VIGIER, Marjolaine PAULET, Nadège MAILLE, Corinne COCHINI

Membres nommés : Jeanine BONNEFOY, Françoise MONGRENIER, Jean Pierre CUOQ, Jean Pierre RODER

Après avoir ouï cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2020 - 25 Objet : Désignation délégués au syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à l'élection municipal du 28 Juin 2020, il convient de désigner un délégué de la commune pour la représenter au sein de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

DELEGUES SDEA

Titulaire : CAVROY Antoine

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2020-26 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour le mandatement de l'installation de la cuve pour la réserve incendie

M. le Maire expose aux membres présents que par délibération du 10 Juillet 2020 le conseil municipal donnait délégation au maire pour la durée de son mandat pour accomplir certains actes de gestion ordinaire dont le montant ne dépasse pas 3 000 € HT.

Les travaux d'installation de la réserve incendie sont terminés, le coût de l'installation de cette cuve est de 12 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne autorisation au Maire pour le mandatement de cette facture d'un montant de 12 200 € HT.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2020-27 Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour les travaux de voirie

M. le Maire expose aux membres présents que par délibération du 10 Juillet 2020 le conseil municipal donnait délégation au maire pour la durée de son mandat pour accomplir certains actes de gestion ordinaire dont le montant ne dépasse pas 3 000 € HT.

Considérant que suite à l'épisode de pluie qui a eu lieu le 16 Août 2020 certains chemins sont très abimés et il convient de les remettre en état. (Chemin de Beaudinet, chemin de la raze, et Allée de Montivert)

Les travaux de voirie sont d'un montant de 8 606.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne autorisation au Maire pour réaliser les travaux de voirie pour un montant de 8 606.00 € HT.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2020-28 Objet : Tarif salle Louis Pize et la Halle

M. le Maire informe le conseil municipal de revoir les tarifs des salles.

Salle Louis Pize

Prix de la location : 210 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 260 € pour les autres

Prix de la caution : 300 €

Prix de la caution des grilles et du plat en inox : 50 €

80 € si les loueurs ne veulent pas faire le ménage

Halle

Prix de la location : 30 € pour les contribuables de St André en Vivarais et 60 € pour les autres

Prix de la caution : 152 €

30 € si location des deux salles par la même personne

Les deux salles sont gratuites pour les associations de la commune ainsi que les organismes d'utilité public.

Après avoir oui l'exposé le conseil municipal délibère et décide de fixer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0